

## Pas de judo cette année : un avenir incertain dans les conditions actuelles

Après 35 ans d'activité, la section judo de l'ASCB a dû fermer ses portes aux 50 adhérents de l'année passée faute de professeur pour cette nouvelle saison.

Les membres du bureau ont multiplié les efforts pour trouver un remplaçant, mais en vain. Il faut dire que les conditions de travail et d'exercice n'ont pas facilité le recrutement : tatamis à installer et à ranger à chaque séance, salle inadaptée, chauffée entre 12 et 15 degrés l'hiver, avec en prime des fuites d'eau en cas de temps humide.

La construction d'une nouvelle salle de sport apparaît donc comme une priorité bien plus grande que les logements communaux que le maire veut imposer aux Bouraysiens.

## La démocratie représentative n'est pas une option

4 mois et 8 jours, c'est le temps écoulé entre le dernier conseil municipal du 17 octobre et le précédent du 9 juin.

La règle en la matière est pourtant d'en organiser au moins un par trimestre civil. C'est bien au maire de veiller à respecter cet article de loi puisqu'il est le seul habilité à le convoquer.

Même si toutes les décisions sont prises à l'avance, il n'en demeure pas moins que le Conseil est l'expression de la démocratie représentative dont le maire, en tant qu'officier judiciaire, est le garant. Et si les débats ne sont pas toujours à la hauteur espérée, les conseils permettent, entre-autres, de faire remonter les questions que nous posent nos concitoyens.

## AVIS DE RECHERCHE

### CONSEIL MUNICIPAL DE BOURAY SUR JUINE

Nous nous sommes donc permis de rappeler au maire cet écart lors du dernier CM et, plutôt que de s'excuser, celui-ci nous a soumis l'idée, après s'être brièvement expliqué, de « pleurer » auprès du préfet pour défendre notre cause. Peut-être l'avions-nous déjà fait ? Quoi qu'il en soit, et n'en déplaise à notre maire et à la manière d'exercer ses pouvoirs, nous continuerons à veiller aux affaires de la commune et à en informer nos concitoyens.



Le groupe BOURAY AUTREMENT : Robert Longeon ; Tiphaine Chauvet ; Patrick Bretin ; Alexandra Evin ; Yannick Daniel ; Adriano Morgado Ferreira ; Corinne Samson ; Olivier Tournay ; Arlette Longeon ; Jean Moussy ; Delphine Peynichoux ; Sébastien Ciceri ; Maryse Machado ; Xavier Lafon ; Schérazade Nemiri ; Françoise Dhon ; Jérémy Bonnin ; Patricia Sokourow ; Sébastien Bresler

Courriel : [bourayautrement@free.fr](mailto:bourayautrement@free.fr)

Tel : 06.75.21.31.70

Vous pouvez nous retrouver sur <https://www.facebook.com/groups/528552394464636>



## Augmentation de la taxe foncière en 2024 ? La 1ère adjointe prépare le terrain

En début d'année, le maire écrivait dans le journal municipal qu'il n'était plus question de recourir à une hausse des impôts communaux et communautaires.

Une déclaration un peu facile quand on sait que 15 jours plus tôt étaient publiés les chiffres de la revalorisation des bases cadastrales pour 2023 :

Résultat : +7,1% d'augmentation de la taxe foncière pour tous les propriétaires et autant de recettes supplémentaires pour les communes sans même qu'elles aient à relever leur taux.

On comprend mieux dans ces conditions, l'annonce opportuniste de M. le Maire. A moins qu'elle ne soit valable également pour 2024 ?

Un récent post Facebook de la 1ère adjointe a déjà probablement scellé la réponse à cette question : « une communauté de communes toujours en zone de vigilance et des efforts complémentaires à venir » .

Ce message a en effet tout l'air de vouloir nous préparer à une nouvelle hausse du taux intercommunal en 2024, après déjà plus 500% d'augmentation en 2022.

Nous serons fixés en avril prochain, date à laquelle seront votés les taux de la taxe foncière. Soyez sûrs que *Bouray Autrement* fera tout son possible lors de ces conseils pour préserver les finances des Bouraysiens.

## Stationnement PMR à l'église : à refaire !

Les abords de la Place de l'église ont été récemment modifiés afin de créer une place pour Personne à Mobilité Réduite (PMR). Lors de la réunion publique du 20 octobre organisée par la majorité municipale, plusieurs participants de l'assistance ont fait remarquer les graves manquements quant au respect des normes, à la dangerosité et à la difficulté d'accès pour les personnes ayant un handicap, ainsi qu'à la défiguration de ce site classé et de l'environnement du monument aux morts :



- Création d'une marche, positionnement de l'emplacement, accès à angle droit, etc.
- Utilisation d'un revêtement de bitume noir dénaturant complètement la Place de l'église
- Conception et suivi des travaux faits en dépit du bon sens

Attendons les suites données à cette affaire, en espérant que les Bouraysiens ne soient pas encore obligés de payer, d'abord pour démolir ce qui a été mal fait, et ensuite pour réinstaller une place PMR utilisable !

# Le bulletin de « Bouray Autrement »



## Éditorial

Bouray  
Autrement



Collectif  
Citoyen

## L'union fait la force

Respect de la démocratie, commissions représentatives, réunions publiques, telles étaient les promesses de campagne de la majorité pour associer les citoyens aux processus de décisions. Pourtant, très vite, l'écran de fumée s'est estompé et a laissé place à la véritable manière de fonctionner du maire : absence de vision d'avenir, amateurisme et autoritarisme.

Ce numéro de notre bulletin donne quelques exemples d'absence de vision d'avenir et d'amateurisme de cette municipalité ; le plus poignant étant l'abandon de notre centre-ville, surtout comparé à Janville qui montre ce qu'une bonne gouvernance peut faire ! Quant à l'autoritarisme, il se manifeste dans le mode de gestion de la commune. Les décisions importantes concernant notre village ne sont plus prises en conseil municipal (CM), mais dans le secret du bureau du maire qui ne se donne même plus la peine de les convoquer légalement ; les comptes rendus peuvent sauter plusieurs séances. Sans parler des élus (dont un adjoint) qui ne daignent même plus participer aux conseils. Ces manquements constituent un rejet de fait de la démocratie représentative qui ne sont pas sans conséquences pratiques pour notre commune.

## Citons en quelques-unes :

- La première est l'absence d'adhésion à la politique municipale pour une large part de la population. On le constate lors des réunions publiques où la majorité est systématiquement et fortement contestée.
- Les décisions, prises sur un coin de table, ne peuvent être soumises ni à la réflexion collective ni au filtre de la critique constructive. Elles débouchent de ce fait sur des études abstraites (ex. : circulation et stationnement), des réalisations mal conçues (ex. : la place PMR à l'église), des projets coûteux sans intérêt pour les Bouraysiens (ex. : les logements communaux).
- Les débats en CM n'ont plus aucun intérêt : ne restent alors que les oppositions idéologiques et les polémiques stériles.

C'est dans ce contexte que, indépendamment des élus d'opposition, un *Collectif Citoyen* s'est formé, agissant pour informer les Bouraysiens de ce qui se cache derrière la communication Facebook de la majorité.

## Oui à une troisième ATSEM

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) occupent un rôle majeur dans l'éducation, l'épanouissement et le bien-être des enfants de 2 à 6 ans. Ces professionnelles de la petite enfance travaillent en effet en étroite coopération avec les enseignants et les assistent tout au long de la journée. Elles accueillent et surveillent les enfants, veillent aux règles d'hygiène et aident à l'autonomie des plus jeunes. Elles préparent également les divers ateliers, facilitent le service de la cantine et sont en charge de la propreté et du matériel de la classe.

Les ATSEM sont des acteurs à part entière de la communauté éducative. Sans ATSEM, c'est moins de temps pour la pédagogie !

La direction de l'école maternelle a démontré la nécessité d'une troisième ATSEM pour pouvoir assurer correctement toutes ces tâches et c'est d'ailleurs ce que stipule l'article R. 412-127 du code des communes :

« Toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines ».

Le refus de M. le Maire de recruter un troisième ATSEM engage sa responsabilité en cas d'accident.

Nous exprimons toute notre solidarité envers les enseignants et les parents dans cette démarche.

Des accusations injurieuses du maire ont été portées envers ce collectif assimilant ses tracts à des *lettres de dénonciation anonymes*. Ces tracts ne sont pas anonymes puisqu'ils sont signés. Ils émettent des critiques argumentées et documentées de la gestion municipale. On les appelle « dazibao » en Chine, « samizdat » dans l'ancienne URSS et en France, sous l'ancien régime, des « libelles ». Ils complètent nos propres analyses.

Dans ces conditions, le bon sens voulait que nous nous rassemblions et que nous travaillions ensemble.

**C'est ce que nous avons décidé de faire : Bouray Autrement et le Collectif Citoyen s'unissent donc pour construire avec les Bouraysiens une alternative à la majorité actuelle. Rejoignez-nous !**

Robert Longeon et le Collectif Citoyen

# Points de vue de vos élus

## Les propriétaires seuls contribuables directs des communes

Avec la suppression de la taxe d'habitation, les propriétaires sont désormais les seuls contribuables directs de la commune. Ainsi, la réforme a réussi ce coup de génie de fabriquer deux catégories de citoyens dans notre pays : ceux qui contribuent et ceux qui ne contribuent pas directement au fonctionnement et à l'investissement de la commune. Elle sape ainsi les fondements du pacte communal qui consistait à ce que chaque citoyen contribue à la hauteur de ses moyens aux besoins financiers du lieu où il habite.

On commence à voir les effets très concrets de cette mesure, notamment dans un contexte inflationniste qui frappe les collectivités comme les ménages. Passons sur le jeu de taquin qui a consisté à compenser en partie cette perte de revenus pour les communes en leur transférant la part d'impôt foncier qui revenait naguère au département et à mettre en place un mécanisme de compensation complexe et opaque qui accroît de fait la mise sous tutelle des communes par l'État.

Cette année 2023 se révèle ainsi comme celle de la fermeture du piège, puisque plus aucun ménage ne paye la taxe d'habitation, à l'exception des résidents secondaires, ce qui, en soi, est une parfaite injustice pour ces derniers puisque, n'habitant pas à plein temps la commune, ils utilisent beaucoup moins les services communaux.

Ce piège est d'autant plus diabolique que la loi de finances pour 2023, votée à la fin 2022 à grand renfort de 49.3, a acté une augmentation des bases foncières de 7,1 %. Une augmentation inédite.

En clair, le gouvernement, en augmentant les bases foncières et en n'augmentant pas la dotation générale de fonctionnement (DGF) accordée aux communes par l'État - dotation qui n'est pas une subvention, mais la juste rétribution des services publics rendus par les communes -, fait porter le poids de l'inflation sur les communes par les seuls propriétaires. Le propriétaire foncier qui, bien souvent, n'a que sa maison pour s'assurer une retraite, sinon confortable, tout du moins décente.

Si, par ailleurs, on ajoute à cela, la pression de l'État sur les communes pour qu'elles construisent toujours plus de logements sociaux, que ces logements sociaux sont exemptés de taxe foncière, on voit qu'une paupérisation des communes se dessine inexorablement : plus d'habitants, mais moins de ressources fiscales directes.

Et puis, lorsque les communes les plus fragiles n'en pourront plus, on les incitera fortement à fusionner, à se regrouper, si possible avec la commune chef-lieu de l'agglomération. Et ainsi, on poursuivra le processus consistant à éloigner toujours plus le citoyen des lieux de décision. Tuez les propriétaires et les communes, alors, la France sera mûre pour devenir une vaste HLM.

R.L.

## Quand la vérité sort du puits

M. le Maire justifiait encore dernièrement l'utilité des logements communaux comme étant une source de recettes supplémentaires futures pour le budget municipal.

Changement de pieds de M. le Maire lors de la dernière réunion publique lorsqu'un habitant lui demande, le montant approximatif des loyers et la rentabilité prévisionnelle de ces logements. Après quelques bafouillages, il lui a finalement rétorqué que ces logements n'étaient pas faits pour être rentables, puisque c'était du social.

Est-ce là une action sociale prioritaire par les temps qui courent ? Ce projet a un coût prohibitif, payé par nos impôts ; nécessitera un budget de fonctionnement, à la charge des Bouraysiens ; grèvera notre capacité d'investissement pour des projets plus utiles sur une très longue période. Avoir un budget prévisionnel, évaluer la rentabilité de l'opération, prévoir le personnel pour l'entretien des espaces verts et des parties communes : c'est cela gérer correctement un budget. Ce n'est pas contradictoire avec des actions sociales. Bien au contraire !

T.C.

## Bords de Juine agités...

Le maire avait donné rendez-vous aux riverains de la rue Damalouise le samedi 7 octobre au matin pour discuter in situ des nombreuses infractions qu'ils ont déjà signalées à maintes reprises et dont ils continuent à être les témoins réguliers :

- Baignades dans la rivière en dépit de l'arrêté municipal
- Occupation des bords de Juine pour des fêtes improvisées et un lavoir sans cesse plus dégradé
- Courses de vitesse (motos et voitures) dangereuses dans cette rue étroite avec des cours communes en proximité directe

Il importe aux habitants de pouvoir vivre dans le calme sans avoir à craindre pour leur sécurité dès qu'ils sortent de chez eux.

Espérons que M. le Maire, en tant qu'officier de police judiciaire, prenne les mesures adéquates. Car ignorer ces problèmes, c'est laisser la délinquance s'installer et probablement la voir empirer.

Gardons enfin l'esprit que la plupart des habitants de Bouray ont choisi ce village pour sa quiétude et sa qualité de vie et souhaitent que cela perdure ainsi !

P.B.

## Où sont passés nos élus ?

Un maire adjoint à la vie économique absent des conseils municipaux depuis plus d'un an, une adjointe à la culture et aux associations qui ne vient quasiment jamais à la commission JO 2024 et qui n'a entrepris aucune action pour éviter l'arrêt de la section judo.

Rappelons que les adjoints reçoivent une indemnité d'environ 800 €/mois, justifiée par la délégation qui leur est confiée. Si celle-ci n'est pas effective, l'indemnité ne se justifie plus.

R.L.

## Où sont passées les commissions ?

Promesse électorale forte, elles ne sont plus, 3 ans après, qu'un lointain souvenir.

La commission JO 2024 est la seule rescapée tandis que d'autres ne se sont réunies qu'une seule fois avec de rares comptes rendus.

## Démocratie participative : promesse électorale ?

Pas de concertation avec les Bouraysiens, pas de discussion dans les conseils municipaux qui ont finalement toujours fonctionné comme une chambre d'enregistrement, les décisions étant déjà prises avant les votes par la majorité municipale.

N'oublions pas la réunion publique annuelle qui expose en autosatisfaction les mesures adoptées, sans l'approbation des Bouraysiens présents (augmentation des taxes, modification de l'enlèvement des ordures, cabinet de conseil en matière de circulation routière, travaux place de l'Eglise, urbanisation etc.).

## Notre médiathèque en sursis ?

Jusque fin 2022, notre si charmante médiathèque était ouverte au public les mercredis après midi, vendredis après midi, samedis matin et après midi.

Soit au total 12h par semaine pendant lesquelles petits et grands pouvaient venir emprunter des livres, lire sur place ou se faire conseiller par MH, employée par la mairie et chargée des lieux.

Suite à son absence de longue durée, le créneau du samedi matin a été fermé et pour les 3 autres, c'est une équipe de bénévoles qui a pris le relais toute l'année pour assurer le meilleur service possible aux Bouraysiens. Nous tenions vraiment ici à leur rendre hommage et à les remercier chaleureusement pour toutes ces heures passées au fonctionnement de la médiathèque, et toujours avec le sourire !

A la rentrée 2023 et après le départ en retraite de notre bibliothécaire que nous saluons au passage, nous pensions qu'elle serait remplacée et que nous reviendrions aux horaires d'ouvertures nominaux. A la place, M. le maire a préféré prolonger ce mode dégradé en ne recrutant personne et en faisant le choix de continuer à compter encore majoritairement sur les bénévoles. En effet, seule la plage horaire du mercredi est maintenant garantie par un agent municipal. Nous sommes donc passés de 12h d'ouverture assurées par du personnel de mairie en 2022 à 4h en 2023.

Que nous réserve 2024 ?

## Toujours plus de taxes, toujours moins de services

Les Bouraysiens ont profité de la réunion publique du 20 octobre pour demander des explications sur l'augmentation de 20% en 3 ans de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Notre maire l'a justifiée en partie en indiquant que la commune d'Etrechy ne disposait pas de poubelles jaunes et que les sacs plastiques utilisés à la place empêchaient le recyclage de ces déchets.

Ces derniers se retrouvent donc enfouis plutôt que recyclés et c'est aux contribuables de payer ce surcoût. Difficile d'entendre ces arguments en 2023 et encore plus de la part de quelqu'un

## Récupération électorale du Noël des anciens !

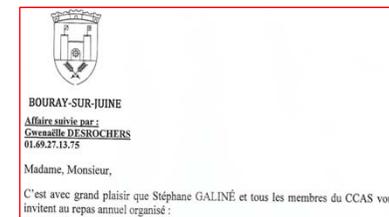
Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Bouray organise comme tous les ans, pour les anciens, une distribution de colis et un repas au château de Frémigny.

Le législateur a voulu assurer l'indépendance des CCAS afin d'empêcher toute instrumentalisation électorale, en dissociant les affaires sociales de la gestion communale et en les dotant d'un budget propre. Ses membres sont, par moitié, soit élus en conseil municipal, soit nommés.

Mais de cette indépendance, notre Maire n'en a cure :

1. Il décide, sans en référer au CCAS, que seuls les membres de la majorité pourront participer à la distribution des colis. Veut-il faire croire aux anciens que ces colis sont un cadeau de « notre bon maire » ?
2. Il invite **en son nom propre** les anciens au repas annuel. Cela signifie-t-il qu'il participera personnellement au financement des repas ?

Croit-il qu'on peut acheter ainsi le vote des anciens ?



## Nul n'est au-dessus des lois !

L'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que chaque année, les communes doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tous mandats et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Cela n'a pas été fait en 2023 : nous demandons à M. le Maire de s'y conformer avant la fin de l'année.

qui est également vice-président de l'intercommunalité chargé de la politique de gestion des déchets et du bureau du SIREDOM. Pour couronner le tout, il a également annoncé lors de cette réunion qu'il avait décidé **d'arrêter la collecte du verre en porte en porte ainsi que celles des encombrants sur RDV à partir du 1er janvier 2024.**

Après les 13,6% d'augmentation de la TEOM en 2023 votés par M. le maire et sa 1ère adjointe, les Bouraysiens pensaient en avoir pour leur argent.

Malheureusement non !